



Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires

# Le fil d'info

## l'actualité de votre caisse



**Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**  
Président de la Caisse de Prévoyance  
et de Retraite des Notaires

### ACTUALITÉS

- La réforme des retraites
- Le résultat des élections
- La CSG
- Le prélèvement à la source
- La dépendance
- L'action sociale

### ZOOM

La CPRN lance son  
nouveau site internet

### TEMPS FORTS

- Bilan du Congrès  
des notaires 2018
- Les premiers  
résultats qualité

Mes Chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Le 5 juillet 2018, le Conseil d'administration a bien voulu me faire l'honneur de me confier la présidence de notre Caisse. Je suis très sensible à la confiance qui m'est accordée.

Je renouvelle mes remerciements aux administrateurs.

Au moment de prendre possession de cette fonction, les sentiments que j'éprouve se partagent entre une très vive reconnaissance et la conscience aigüe des responsabilités qui m'attendent.

Soyez assurés, mes Chers Confrères, Mesdames, Messieurs, que vous trouverez toujours en moi, un interlocuteur loyal, dévoué, ouvert et attentif. J'aurai la volonté d'œuvrer pour le bien et la défense de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires.

Succéder à Claude Jaquet est un honneur.

Durant les douze années de son mandat, Claude Jaquet a eu un rôle essentiel qui a permis à notre Caisse de prendre les décisions nécessaires pour son avenir. A ses côtés depuis un an, je l'ai vu travailler avec la sagesse et la détermination qui le caractérisent, rassembler, mobiliser, fédérer pour la défense de nos intérêts. Aussi, cette expérience me dicte la voie qu'il me faudra poursuivre, mon mandat s'inscrit dans la continuité et l'harmonie de son action.

Mais l'actualité nous donne des rendez-vous incontournables sur un sujet stratégique qui nous mobilisera : il s'agit, bien sûr, de la réforme des retraites. Nous travaillerons avec le Directeur, Jean-Paul Muller, dont le dévouement à notre Caisse ne se dément jamais, et sa formidable équipe, dans votre intérêt, celui de la profession et des professions libérales, à veiller à l'équité de cette réforme.

Je souhaite également que la CPRN constitue davantage encore un facteur de cohésion, de solidarité, de progrès et que son image soit renforcée. C'est dans cet objectif que j'ai décidé de créer une commission spéciale sur la communication dont le rôle sera primordial.

Mes Chers Confrères, Mesdames, Messieurs, mon objectif est de franchir, avec vous, une nouvelle étape dans cette démarche d'écoute, d'attention, de service et de communication.

Un Président ne peut rien s'il n'est pas soutenu par tous. Je sais que je peux compter sur ce soutien. Je vous en suis d'avance très reconnaissante et vous en remercie vivement.

Aussi, je prends mes nouvelles responsabilités, confiante, sereine et déterminée.

Avec mes sentiments confraternels et dévoués.

# ACTUALITÉS

## #1 La Réforme des retraites

La CPRN est concernée par la réforme des retraites tout comme les 41 autres régimes de retraite existants (Privé, Fonction publique, Régimes spéciaux indépendants et professionnels libéraux).

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, souhaite harmoniser les 42 régimes avec la mise en place d'un système universel de Retraite par répartition et par points qui se substituerait pour l'avenir à l'ensemble des régimes de base et complémentaires existants, en couvrant 98% de la population active au minimum.

**Cette réforme entrerait en vigueur progressivement à partir de 2025**, les personnes à moins de 5 ans de la date de liquidation de leurs droits à la retraite n'étant pas concernées.

Ce chantier a été rapidement lancé avec la nomination en Septembre 2017 de Jean-Paul DELEVOYE comme Haut-Commissaire à la Réforme des retraites (HCR).

L'année 2018 sera consacrée au dialogue et à la concertation afin que l'ensemble des textes soient finalisés d'ici l'été 2019.

Le Secrétaire Général auprès du HCR, Jean-Luc IZARD, a reçu déjà à deux reprises la CPRN (fin novembre 2017 et début janvier 2018) afin de présenter les pistes et grandes lignes de cette réforme.

La CPRN et l'ensemble des autres Caisses de retraite des professions libérales s'interrogent sur les risques sous-jacents et les enjeux de cette réforme.

En effet, en matière de retraite, l'universalité ne doit pas signifier unicité ou uniformité.

Les premières pistes du Haut-Commissaire à la Réforme des retraites font état d'un régime universel dont l'assiette de cotisation serait comprise entre 3 et 4 plafonds de la Sécurité Sociale soit environ 120 000€ à 160 000€.

Si ce scénario était retenu, les régimes complémentaires des professionnels libéraux disparaîtraient purement et simplement.

Face à ce risque, **notre Caisse s'est déjà fortement mobilisée** et a associé à son action d'autres Caisses de retraite de professions libérales.

En effet, si votre institution souhaite s'inscrire dans la démarche de progrès voulue par la Réforme, elle souhaite également apporter **la force et la pertinence de son modèle dont la qualité et l'efficacité ne sont plus à démontrer.**

***La CPRN souhaite une articulation harmonieuse entre le futur régime universel et nos régimes complémentaires.***

De même, l'exercice libéral nécessite une adaptation économique à la vie professionnelle liée à son parcours spécifique.

Pour cela, un article corédigé par la CPRN et 6 autres Caisses a été publié dans le magazine « La revue Parlementaire » du mois de juin 2018.

De plus, et encore à l'initiative de votre Caisse, **une structure associative vient d'être créée afin de mener une stratégie d'influence pérenne** auprès des différents acteurs proches de ce dossier.

Cette démarche prendra différentes formes : phase d'enquête, production monographique, organisation de tables rondes. L'avenir de votre régime complémentaire et par conséquent de votre Caisse est menacé, **il est de notre devoir et de notre responsabilité de faire valoir la gestion responsable de ce régime et du système précurseur de notre modèle** (système en points depuis 2004 sur le régime de base, âge de départ à la retraite flexible de 62 à 67 ans, surcôte/décôte, réversion avec option...)

Cet ancrage professionnel doit être pérennisé et même renforcé afin de permettre à notre institution de proposer des offres complémentaires et ambitieuses dans les domaines de la prévoyance et de l'action sociale.

***Les représentants de la CPRN vont être entendus par la Commission des Affaires Sociales du Sénat le 25 septembre prochain.***

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés au sujet de cette réforme.

## #2 Lancement d'un sondage, mobilisez-vous!



La CPRN souhaite mobiliser tous ses affiliés pour répondre à un sondage\* au sujet de la réforme systémique des retraites. **Cette action s'inscrit dans la volonté de votre Caisse de défendre votre régime de retraite.** Elle permettra à notre institution de porter votre voix auprès des Instances de décisions (Ministères, Sénat...). Un courrier d'information vous sera adressé très prochainement pour vous informer de la procédure à suivre pour participer à ce sondage.

**Il est important de recueillir un taux de participation important, nous comptons sur vous!**

\* Le sondage sera piloté par un organisme extérieur afin d'assurer votre anonymat et respecter le règlement européen sur la protection des données personnelles.

# ZOOM

## La CPRN lance son nouveau site internet

Votre Caisse de prévoyance et de retraite a totalement reconstruit et repensé son site [www.cprn.fr](http://www.cprn.fr) afin de mieux répondre à vos attentes.

*" Plus moderne et simple d'utilisation, ce nouvel outil vous accompagne dans vos démarches et facilite l'accès aux informations relatives à vos cotisations et vos droits."*

Nous espérons que vous apprécierez la navigation sur notre nouveau site web et que vous le visiterez régulièrement pour vous tenir informé(e) des dernières actualités de votre Caisse.

### LES NOUVEAUTÉS EN 6 POINTS

**01** DES PROFILS PERSONNALISÉS EN FONCTION DE VOTRE STATUT

**02** DES ACTUALITÉS AU PLUS PROCHE DE VOTRE SITUATION

**03** UNE ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE

LA PHRASE 2 DU PROJET EST EN COURS



VOTRE ESPACE PERSONNEL SE TRANSFORME LUI AUSSI ET VIENDRA COMPLÉTER L'OFFRE DIGITALE DE LA CPRN AVEC UN PORTAIL SÉCURISÉ PLUS COMPLET :

- DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE
- UN RENFORCEMENT DES ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS

RESTEZ CONNECTÉS !

LE SERVICE DE DEMANDE D'ESTIMATION DE RETRAITE EN LIGNE EST TOUJOURS DISPONIBLE EN INSÉRANT VOTRE CLÉ REAL POUR OUVRIR L'ACCÈS À VOTRE ESPACE PERSONNEL.



**04**

UN SITE PLUS CLAIR

**05**

UNE DOCUMENTATION EN LIGNE

**06**

UNE FAQ DYNAMIQUE AVEC LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES

### ET ÉGALEMENT :

- Une impression écologique,
- Des sondages en ligne,
- Le détail de nos nouvelles activités (dépendance...).

EN PARTENARIAT AVEC  
LA CAISSE DES DÉPÔTS



# ACTUALITÉS

## #3 Le résultat des élections

Nous avons le plaisir de vous annoncer les résultats de l'élection 2018 pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration de la CPRN, mandat 2018-2024.

Pour rappel, le premier tour des élections s'est déroulé du 12 janvier au 25 janvier 2018. La CPRN a internalisé la gestion complète du processus électoral de la Caisse, gestion assurée jusqu'alors par les Conseils Régionaux, et a organisé le premier tour des élections exclusivement par voie électronique, répondant ainsi à sa stratégie de modernisation.

Plus de **9 000 électeurs** des 4 collèges de Paris (2ème collège), Nancy (4ème collège), Lyon (6ème collège) et Nîmes (7ème collège) ont été invités à désigner le représentant de leur collège en qualité d'administrateur du Conseil d'administration de la CPRN.

Le deuxième tour des élections s'est déroulé le mardi 17 avril 2018 à l'Assemblée générale du Conseil Supérieur du Notariat.

Les résultats des élections ont été annoncés officiellement **au Conseil d'administration de la CPRN du 5 juillet 2018**, date de début de mandat des administrateurs élus :



La CPRN félicite tous les administrateurs élus ou réélus, et remercie tous les candidats à l'élection pour leur implication au sein de la Caisse.

COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
PARIS	NICOLAS DELOUIS	RÉGIS HUBER
NANCY	GUY MAYER	JEAN-FRANÇOIS MAMIAS
LYON	CHRISTIAN BIGOT	GEORGES BERTHET
NIMES	MICHEL DAYRE	JEAN-MARIE CARMENT



## #4 La CSG

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Gouvernement a décidé d'augmenter la CSG de 1,7%. Cette hausse concernait les salaires mais aussi les pensions de retraite.

Le Conseil d'administration de la CPRN avait déjà pris **la décision d'augmenter les pensions du régime** complémentaire d'environ 1% pour l'année 2018. Malgré cet effort, les notaires retraités et ayants droit ont constaté une perte de revenu entre 2017 et 2018, ce que la CPRN regrette.

Dès septembre 2018, le Conseil d'administration va revaloriser les pensions et tiendra compte de cette situation pour **maintenir le pouvoir d'achat des retraités en 2019**.

## #5 Le Prélèvement à la source, la réforme est maintenue

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prélèvement à la source sera mis en place par l'Etat.

Si vous êtes allocataire, l'impôt sera alors collecté par votre organisme de retraite, la CPRN.

**Une campagne d'information sera lancée dans les prochaines semaines** auprès de nos allocataires, percevant une pension de retraite ou une pension de réversion, parallèlement à la campagne nationale réalisée par le Gouvernement afin de rappeler notre rôle de collecteur.

# ACTUALITÉS

## #6 La Dépendance

### La CPRN est au rendez-vous du 5<sup>ème</sup> risque

Sans attendre la grande Loi prévue pour 2019, et afin de construire une couverture qui répond à une nouvelle vulnérabilité sociale, le Conseil d'administration de la CPRN a approuvé lors de son dernier Conseil de juillet 2018, la prise en charge du risque dépendance et ce dès la rentrée 2018.

La CPRN sera la 1<sup>ère</sup> Caisse de retraite des professionnels libéraux et l'une des toutes premières, tous régimes confondus, à se lancer dans la prise en charge de la perte d'autonomie, qui jusqu'à présent reste encore lacunaire dans notre pays.

Ce risque sera financé par l'Action Sociale de la CPRN sans avoir recours à une cotisation donc hors du champ d'application des assurances.

La CPRN prendra en charge sous la forme d'une **allocation forfaitaire mensuelle et/ou d'un capital équipement** pour le domicile pour les affiliés (notaires actifs et retraités et conjoints survivants) en cas de dépendance totale (GIR 1 et GIR 2).

Cette prestation, sous conditions de ressources, sera versée **sans franchise et sans délai de carence** dès l'acceptation du dossier par le Comité mensuel d'Action Sociale.

*Nous invitons dès à présent les affiliés concernés par ce risque à contacter notre service dédié à cette activité.*

## #7 L'Action sociale

Très attachée à la protection des personnes les plus fragiles, la CPRN initie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une politique engagée pour le développement de l'action sociale.

Dans le cadre de la mise en place de l'activité Action Sociale au sein de la CPRN, le Conseil d'administration a souhaité orienter dans un premier temps son intervention sur les aides et l'accompagnement.

Le périmètre d'intervention et de prise en charge par la Caisse s'articule autour de **4 thématiques** :

- **Santé et handicap** : soins paramédicaux et prothèses
- **Dépendance** : Hébergement en établissement, aide aux aidants, reste à charge APA et participation au séjour Mont Blanc Oxygène.
- **Confort de retraité** : Chauffage, climatisation, gros électroménager, adaptation de l'habitat...
- **Secours divers et aides ponctuelles**



## NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h



01 53 81 75 00



action.sociale@cprn.fr

# TEMPS FORTS

## MAI 2018

### LE BILAN DU CONGRÈS DES NOTAIRES

Nous sommes ravis d'avoir accueilli sur notre stand plus de 280 visiteurs du 27 au 30 mai 2018 à Cannes.

De nombreux entretiens personnalisés ont été organisés afin d'apporter toutes les informations nécessaires à nos affiliés au sujet de leur Caisse et de leur retraite.

Deux articles relatifs à l'actualité de la Caisse, avec notamment la signature de la convention d'échange d'informations avec l'APNF, ont été publiés dans le magazine "Les minutes du Congrès".

Un sondage a été lancé durant ces trois jours, et il en ressort que **97%** des notaires sont satisfaits de notre qualité de service.

Nous vous remercions pour votre confiance et nous vous donnons rendez-vous à Bruxelles en juin 2019. ■



## JUIN 2018

### LES PREMIERS RÉSULTATS QUALITÉ

En avril 2018, la CPRN a lancé sa première action qualité, en adressant un questionnaire aux affiliés ayant effectués les démarches auprès de la Caisse pour l'obtention de leurs pensions de retraites.

**Le résultat fait ressortir un niveau  
de satisfaction global de  
4.67 / 5**

L'amélioration de la qualité et de la satisfaction de nos affiliés, avec qui nous entretenons une relation de confiance durable, est un des objectifs permanents de la Caisse.

Vous avez désormais la possibilité d'adresser vos suggestions et vos réclamations directement à l'adresse électronique [qualite@cprn.fr](mailto:qualite@cprn.fr), créée afin que notre service dédié réponde au mieux à votre demande. Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

La démarche d'enquête Qualité va se poursuivre mensuellement, et d'autres actions d'amélioration de notre qualité de service seront très prochainement mises en œuvre. ■

## À votre écoute !

Le Pôle dédié aux affiliés est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information, de conseils et pour bénéficier d'entretiens personnalisés **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

**Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires**  
43, avenue Hoche - 75008 Paris | tél : +33 (0)1 53 81 75 00 | [contact@cprn.fr](mailto:contact@cprn.fr)